Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRAMLINGTON EQUITIES

AXA World Funds II - Asia Select Income

Un compartiment de AXA World Funds II SICAV
Classe d'actions : AXA World Funds II - Asia Select Income I Distribution JPY (ISIN : LU0147731698)
Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

AXA WORLD FUNDS II – Asia Select Income (ci-après « le Compartiment » ou « le Fonds Nourricier ») est un fonds nourricier d'AXA WORLD FUNDS - Framlington Asia Select Income (ci-après « le Fonds Maître »). À ce titre, le Compartiment investit en permanence au moins 85 % de son actif dans le Fonds Maître. Le Compartiment peut également investir à titre accessoire jusqu'à 15 % de son actif dans des liquidités.

Un résumé de l'Objectif d'Investissement et de la Politique d'Investissement du Fonds Maître est disponible sur :

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds Maître est de générer une croissance à long terme du capital en investissant dans des entreprises de la zone Asie-Pacifique caractérisée par un rendement supérieur à la moyenne et/ou qui cherchent à augmenter leur dividende.
Le Fonds Maître s'adresse aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme de leur capital, en USD, à partir d'un portefeuille géré de manière active composé d'actions cotées, de titres assimilables à des actions et d'instruments dérivés.

Politique d'investissement

Le Gestionnaire Financier du Fonds Maître cherchera à réaliser l'objectif du Fonds Maître en investissant au moins 70 % de son actif net dans des actions (y compris fonds immobiliers cotés, ou REIT) et des instruments assimilables à des actions émis par des entreprises à petite capitalisation de la zone Asie-Pacifique qui, de l'avis du Gestionnaire Financier du Fonds Maître, présentent un rendement supérieur à la moyenne et/ou qui cherchent à augmenter leur dividende.
Conformément à la limite de 70 % imposée, le Fonds Maître peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des actions A chinoises cotées dans le cadre du programme Shanghai Hong-Kong Stock Connect.
Les décisions d'investissement du Fonds Maître reposent à la fois sur une analyse macroéconomique, une approche thématique et une analyse des différentes entreprises, notamment sur la génération de free cash-flow, le rapport dividende-cours et la croissance du dividende.
Le processus de sélection des actions du Fonds Maître repose essentiellement sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, du taux de distribution, des perspectives de bénéfices et du profil risque/rendement global des sociétés.
Le Fonds Maître applique la politique d'AXA Investment Managers en matière de standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« Standards ESG ») disponible sur www.axa-im.com/en/responsible-investing, selon laquelle le Gestionnaire Financier du Fonds Maître vise à intégrer les Standards ESG au processus d'investissement en appliquant des exclusions sectorielles spécifiques telles que le tabac et les armes au phosphore blanc, et en excluant les investissements dans des titres émis par des sociétés en grave violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et affichant les scores ESG les plus faibles tels que décrit dans la politique.
Le Gestionnaire Financier du Fonds Maître applique obligatoirement en permanence les Standards ESG lors du processus de sélection des titres, à l'exception des produits dérivés et des OPC sous-jacents éligibles.
Le Fonds Maître peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des obligations convertibles et des obligations ordinaires.
Le Fonds Maître peut investir dans des instruments du marché monétaire et des fonds indiciels cotés (Exchange-traded funds, ou ETF).
Le Fonds Maître ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.
Dans un souci de gestion efficace du portefeuille, tant à des fins de couverture que d'investissement, le Fonds Maître peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites prévues à la section « Restrictions d'investissement » du prospectus du Fonds Maître.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de distribution (Dis), le dividende est distribué.

Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est USD.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 14h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée le Jour de Valorisation suivant. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.
La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 2 000 EUR ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

Investissement minimum subséquent : 1 000 EUR ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

Risques additionnels

Risque opérationnel : risque que les processus opérationnels, incluant ceux liés à la conservation des actifs, puissent échouer, ce qui engendrerait des pertes.
Risques liés à la méthode et au modèle : veuillez notez que la stratégie du portefeuille est basée sur l'utilisation d'un modèle systématique quantitatif. L'efficacité du modèle n'est pas garantie et son utilisation ne permet pas nécessairement la réalisation de l'objectif d'investissement.
Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.

FRAMLINGTON EQUITIES

AXA World Funds II - Asia Select Income

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.08%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

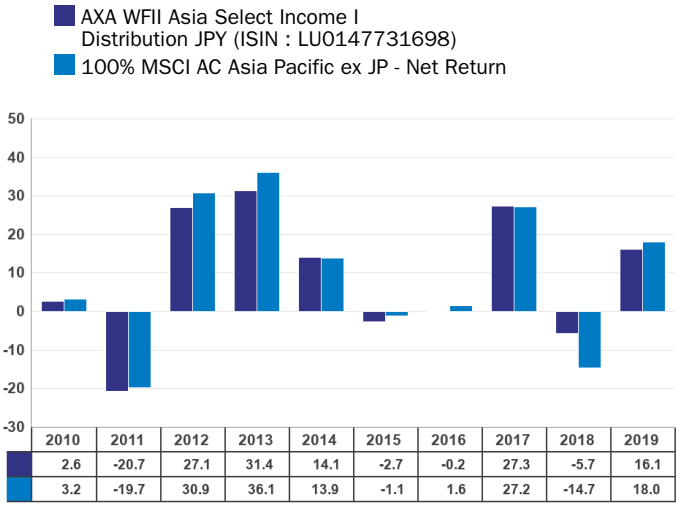
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2019. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2019. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site www.axa-im.com.

Performances passées



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	2.6	-20.7	27.1	31.4	14.1	-2.7	-0.2	27.3	-5.7	16.1
	3.2	-19.7	30.9	36.1	13.9	-1.1	1.6	27.2	-14.7	18.0

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Compartiment a été lancé le 03/05/1988 et la classe d'actions en 2002.

Les performances passées ont été calculées en JPY et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

Les données de performance jusqu'au 8 février 2018 se rapportent au fonds AXA World Funds II-Asia Select Income UCITS avant sa conversion en un OPCVM nourricier le 9 février 2018 (date d'effet).
Les données de performance de 2018 publiées en 2019 prendront en compte :
- la performance de l'OPCVM avant sa conversion
- et la performance de l'OPCVM en tant que fonds nourricier à compter du 9 février 2018

Between 2009 and 2017, performance of the UCITS before becoming a distribution share class.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch
49, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Autres informations :

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur www.axa-im.com. D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur www.axa-im.com.
Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page https://www.axa-im.com/en/remuneration. Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Sur demande, la société met une version papier à disposition gratuitement.
Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

Publication de la Valeur liquidative :

La Valeur liquidative par action est disponible sur www.axa-im.com ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Législation fiscale :

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :

AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avéreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Transfert entre Compartiments :

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actions de tout Compartiment à convertir en classes d'actions de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion.
Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus.
Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur www.axa-im.com.